

INTRODUCTION AUX LOIS PRÉSOMPTIVES DE CANCER CHEZ LES POMPIERS

Cette fiche d'information a été élaborée par l'Association internationale des pompiers (AIP) et le Réseau de soutien pour les pompiers atteints du cancer (FCSN).



QU'EST-CE QU'UNE LOI PRÉSOMPTIVE?

- Une présomption légale est une primauté du droit permettant à un tribunal ou à un organisme juridictionnel exclusif de supposer qu'un fait est vrai jusqu'à ce qu'une preuve contraire soit apportée.
- Les lois présomptives de cancer stipulent que les pompiers chez qui un cancer est diagnostiqué au cours de leur emploi ou, dans certains cas, après leur départ à la retraite, sont présumés être tombés malades à cause d'expositions à des substances cancérogènes dans le cadre de leur travail.
- Lorsqu'une présomption existe, la charge de la preuve passe du membre du personnel à l'employeur qui doit soit renverser la présomption, soit prouver que la présomption ne s'applique pas audit membre.
- Étapes de la présomption :
 1. Établir des critères de qualification pour déclencher les avantages présumés (voir ci-dessous)
 2. Il incombe à l'employeur de renverser la présomption quant à l'origine professionnelle du cancer.
 3. Si la réfutation est infructueuse, le cancer est attribuable à la profession en vertu de la loi et le membre du personnel a droit aux prestations prévues par la loi.

COMMENT LES LOIS PRÉSOMPTIVES PROFITENT-ELLES AUX POMPIERS?

Les lois présomptives sont conçues pour permettre aux pompiers luttant contre le cancer de bénéficier plus facilement de l'indemnité d'accident de travail, de prestations de soins de santé, de prestations d'invalidité ou même de prestations de décès pour leur famille.

Le membre du personnel atteint d'une maladie du travail ou d'un trouble de santé couvert par une loi présomptive d'invalidité peut avoir droit à ce qui suit :

- Au paiement des frais médicaux
- À des prestations de retraite pour d'invalidité
- L'indemnité d'accident de travail
- Perte de salaire
- Aux prestations pour le conjoint, la conjointe ou la famille si la situation le permet
- À une réorientation professionnelle
- À des indemnités pour invalidité permanente

LES LOIS PRÉSOMPTIVES VARIENT-ELLES D'UN ENDROIT À L'AUTRE?

Les lois présomptives varient considérablement d'un État ou d'une province ou d'un territoire à l'autre. Les pompiers doivent donc se familiariser avec le système d'indemnité d'accident de travail s'appliquant à eux.





Les critères de qualification pour déclencher la présomption sont un des domaines où les États et provinces varient de manière significative. Ces critères peuvent inclure :

- La législation présomptive varie d'un État, d'une province ou d'un territoire à l'autre.

-
- La présomption existe
 ■ Admissibilité aux prestations
 ■ Présomption pour la prestation de décès uniquement

- La présomption existe
- Admissibilité aux prestations
- Présomption pour la prestation de décès uniquement

INTRODUCTION AUX LOIS PRÉSUMPTIVES DE CANCER CHEZ LES POMPIERS

Cette fiche d'information a été élaborée par l'Association internationale des pompiers (AIP) et le Réseau de soutien pour les pompiers atteints du cancer (FCSN).



QUE PEUVENT FAIRE LES POMPIERS POUR SE PROTÉGER?

Bien que de nombreux États aient adopté des lois présumptives établissant un lien entre la lutte contre les incendies et une maladie ou un trouble de santé, il est de la responsabilité de l'individu de prouver comment il a été exposé au travail dans le cadre des demandes d'indemnité d'accident de travail. Pour ce faire, il est important de tenir des dossiers d'exposition chaque fois que vous avez été exposé à des produits de combustion.

L'outil de suivi d'exposition du Système national de rapports sur les opérations de lutte contre les incendies (NFORS) est désormais disponible sous forme d'application pour les pompiers, les ambulanciers et les officiers. Il s'agit d'une base de données personnelles qui permet de fournir un historique détaillé du travail et des expositions dans un environnement en ligne privé, crypté et sécurisé.